

Association : \_\_\_\_\_

Critères d'attribution d'une subvention	OUI
<b>Qualité du dossier de demande de subvention</b>	
<b>1. Dossier de demande de subvention complet (toutes les pièces demandées en page 7 du formulaire de demande de subvention sont fournies)</b>	
<b>2. Qualité de la tenue comptable : Bilan financier et Budget prévisionnel sont détaillés (si l'association mène des activités dans d'autres Villes le budget spécifique des actions menées à Trouville-sur-Mer doit être clairement identifié)</b>	
<b>3. Dossier réceptionné à échéance</b>	
4. La justification de la demande de soutien financier est argumentée : Qualité du Rapport d'Activité : Précis et développé pour permettre la compréhension des activités menées en particulier sur le sol Trouvillais - de l'atteinte des objectifs associatifs et/ou des difficultés rencontrées ou encore quantifie les résultats (sportifs par ex ou affluence par ex)	
<b>Lien partenarial avec la Ville</b>	
<b>5. L'action ou le projet de développement de l'association est en lien avec les orientations de la ville</b>	
6. L'activité associative a des incidences économiques et/ou touristiques et/ou sociales	
7. Le soutien de la Ville en nature est modeste voire nul (logistique – locaux – espaces publiques - moyens humains...)	
8. Respect constaté des moyens matériels ou des espaces Ville, placés à disposition	
9. Si l'association est sollicitée, l'association participe aux initiatives de la Ville (apporte des idées nouvelles et s'adapte)	
<b>Approche Financière</b>	
<b>10. Des efforts de recherches de subventions dans d'autres collectivités sont réalisés ou démarches réalisées auprès de sponsors privés et /ou des démarches de partenariat en nature sont réalisées</b>	
<b>11. Le montant de la subvention demandée n'excède pas les 50 % des recettes prévisionnelles N+1 - sauf justification particulière</b>	
12. Capacité d'autofinancement de l'association (en créant des activités ou événements permettant de récolter des recettes par exemple)	
13. Le montant de la cotisation demandée aux adhérents est cohérent avec l'activité menée	
14. les tarifs sont nuancés et plus accessibles aux personnes défavorisées	
15. Un tarif Trouvillais est existant	
16. Pertinences des charges de fonctionnement facilement explicables	
17. Le montant de la trésorerie associative est faible et ne permet pas ou peu d'utiliser des fonds propres pour l'année n+1	
<b>Activités menées par l'association</b>	
18. L'association joue un rôle social et ou solidaire local (entraide - formation éducative - professionnalisation - implication des seniors ou personnes présentant un handicap - favorise la mixité et en l'occurrence des femmes ...)	
19. Activité associative novatrice originale et/ ou unique sur le territoire	
<b>L'association, ses adhérents et volontaires actifs</b>	
<b>20. La proportion des Trouvillais adhérents et/ou bénéficiaires est importante</b>	
21. Le nombre d'adhérents et/ou bénéficiaires associatifs est au moins de 20 personnes	
22. L'association démontre sa capacité à mobiliser et valoriser ses bénévoles. Elle fait participer le plus grand nombre de ses adhérents bénévoles à la vie et aux décisions associatives (femmes - jeunes - seniors - handicapés - ...)	
23. L'association a des salariés	
<b>L'association valorise le soutien de la Ville au travers de sa communication</b>	
<b>24. Si l'association a déjà été subventionnée : Utilisation du logo de la Ville sur les supports de communication associatifs</b>	
<b>25. Contribution au rayonnement de la Ville</b>	
26. Initie des événements organisés en autonomie sur le territoire	
<b>L'association contribue au Développement durable</b>	
<b>27. L'association est sensibilisée et contribue au développement durable : réponse au questionnaire fourni avec au minimum 3 réponses favorables à la prise en compte des objectifs de développement durable</b>	
<b>Autres critères spécifiques</b>	
28. L'association participe-t-elle au contrat local de lutte contre les violences sexistes, sexuelles et conjugales ? (diffusions de brochures préventives - écoute et orientation vers services compétents - intervenir face aux mauvais comportements...)	
29. Valorisation du patrimoine local (immobilier - culturel - historique - naturel ...)	
30. Participation à l'innovation technologique	
31. L'association présente un degré de performance dans son domaine d'activité	
32. Affluence constatée lors des initiatives événementielles de l'association	
<b>TOTAL</b>	

- Nombre de critères rédhitoires : \_\_\_\_ / 4 Nombre de critères dominants : \_\_\_\_ / 6